



REGISTRE PUBLIQUE D'ACCESSIBILITE



MUSEE D'HISTOIRE ET DE CERAMIQUE

BIOTOISES

9, rue Saint Sébastien

06410 BIOT

CONTENU DU REGISTRE :

	Le document peut être consulté :	
	Sur place	Sur internet (biot.fr)
- Fiche synthétique d'informations sur l'accessibilité de l'équipement	x	x
- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Biot		x
- Diagnostic du bâtiment réalisé dans le cadre de l'Ad'AP	x	x
- Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »	x	x



**MUSEE D'HISTOIRE ET DE CERAMIQUE
BIOTOISES**

Contact :
04 93 65 54 54

9, rue Saint-Sébastien
06410 BIOT

Date de rédaction de la fiche : 11-2017

SYNTHESE DES PRESTATIONS ET SERVICES PROPOSES

Le musée regroupe et met à la disposition du public des éléments du patrimoine biotois rattachés à une histoire riche de plus de 2000 ans. Il est géré par l'association « Amis du Musée ».

L'association propose notamment :

- Des animations pédagogiques
- Des visites guidées
- Des cycles de conférences

ACCESSIBILITE DE L'EQUIPEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Etat d'accessibilité du bâtiment

Le musée a fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) de la commune de Biot.

-  Indice d'accessibilité : 37%
-  12 obstacles ont été identifiés dans le cadre de l'Ad'AP communal. Les travaux de mise en accessibilité ont été réalisés entre 2016 et 2017.

Personnel d'accueil

L'accueil du musée est situé à l'entrée du bâtiment.

-  Le personnel d'accueil n'a pas été formé aux différentes situations de handicap

ACCESSIBILITE DES ABORDS DE L'EQUIPEMENT

Parkings à proximité

Places réservées Rue Saint-Sébastien – 20 à 50m

-  3 places réservées aux personnes en situation de handicap :
 - En face du Maroquinier
 - En face du Monument aux morts
 - En face de l'Entrée du musée
-  Zone non accessible en voitures à certaines périodes (zone piétonne le mardi matin et lors de certaines festivités)

Parking des Bâchettes – 300 m

-  1 place réservée aux personnes en situation de handicap sur le premier niveau du parking
-  L'accès depuis le parking se fait par la Calade du Cimetière. Celle-ci présente une pente d'environ 20%, ce qui la rend inaccessible aux utilisateurs de fauteuils roulants sans assistance.

Arrêts de bus à proximité

Arrêt « Biot village » (lignes 10 et 21 d'Envibus) – 250m

-  Arrêt de bus non accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants

ACCESSIBILITE DES SERVICES PROPOSES

Accueil du Musée	 L'entrée principale n'est pas accessible pour les utilisateurs de fauteuils roulants en autonomie, mais un accès par l'extérieur est possible.  Le guichet d'accueil n'est pas accessible (hauteur supérieur à 80cm)
Salles d'exposition - RDC	 L'accès aux salles du RDC se fait par des escaliers infranchissables pour les utilisateurs de fauteuils roulants. Un accès par l'extérieur est possible.
Salles d'exposition – Etage	 L'accès aux salles de l'étage se fait par des escaliers infranchissables pour les utilisateurs de fauteuils roulants.

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ERP

MUSEE D'HISTOIRE LOCALE
27, RUE SAINT-SEBASTIEN
06 410 BIOT



JUIN 2015



Siège social

2 bis Boulevard de la Paix

13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SAS au capital de 8 000 € - RCS Salon 448 656 660

N° TVA intracommunautaire : FR294865660



RESULTATS DE L'AUDIT

DATE DE L'AUDIT	26 mai 2015
AUDITEUR	Laurent VIANES
COORDONNEES DE L'AGENCE	2 bis, boulevard de La Paix 13 640 LA ROQUE D'ANTHERON 04 42 90 43 60
VERIFICATEUR DU RAPPORT	Philippe LONGIN

SYNTHESE

Indice d'accessibilité actuel	: 37%
Indice d'accessibilité potentiel	: 44%
Nombre d'obstacles	: 12
Enveloppe globale	: 9 560 € HT
Enveloppe ERP	: 9 560 € HT
Enveloppe voirie	: 0 € HT

REMARQUES

Les audits étant réalisés de jour, l'éclairage en conditions nocturnes d'utilisation n'a pas été vérifié. Les niveaux réglementaires à respecter concernant l'éclairage sont (valeurs d'éclairement moyen horizontal) : 20 lux pour le cheminement extérieur accessible ainsi que les parcs de stationnement extérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 20 lux pour les parcs de stationnement intérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 200 lux au droit des postes d'accueil ; 100 lux pour les circulations intérieures horizontales ; 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile.

DEROGATION

Une demande de dérogation est nécessaire pour les obstacles D1.1 et D4.1.

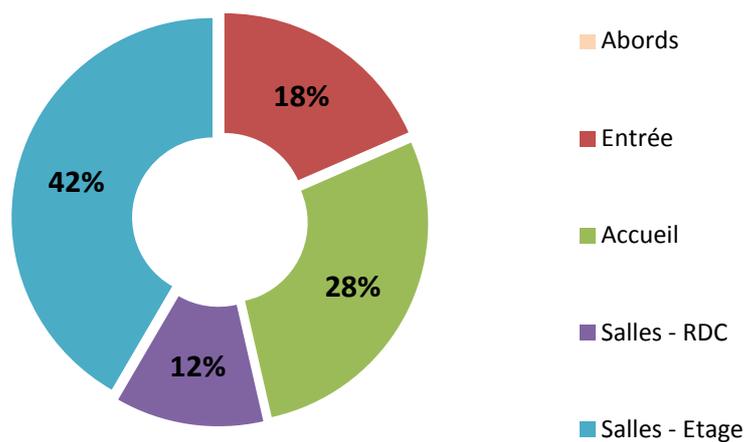


RESULTATS PAR FONCTIONS

Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Abords	100%	0	0 € HT	100%
Entrée	0%	3	1 760 € HT	0%
Accueil	50%	1	2 680 € HT	100%

Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Salles - RDC	50%	2	1 140 € HT	50%
Salles - Etage	0%	6	3 980 € HT	0%

Répartition de l'enveloppe par fonction



FICHE RECAPITULATIVE

CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
VILLE DE BIOT	Diagnostics accessibilité ERP	Musée histoire locale	37%

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abords		100%
Entrée	D1.1 C1.2 C1.3	0%
Accueil	C2	50%
Salles - RDC	C3.1 C3.2	50%
Salles - Etage	D4.1 C4.2 D5.1 C5.2 C6.1 C6.2	0%

	OBSTACLE		PRECONISATION	COUT	Gain de la fonction
D1.1	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Principale	Poser une(des) rampe(s) amovible(s) pliable(s)	1 760 € HT	0%
C1.2	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Principale	Ouvrir le deuxième battant avec une aide à la personne.	0 € HT	0%
C1.3	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Principale	Reste inchangé. Voir D1.1.	0 € HT	0%
C2	RCPT (RECEPTION)		Modifier le(les) comptoir(s) en rabaisant une partie	2 680 € HT	50%
C3.1	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		L'accès à cette salle se fera par l'extérieur.	0 € HT	0%
C3.2	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	1 140 € HT	0%
D4.1	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		L'étage restera inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.	0 € HT	0%
C4.2	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	820 € HT	0%
D5.1	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		L'étage restera inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.	0 € HT	0%
C5.2	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	1 830 € HT	0%
C6.1	CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	Salles	Reste inchangé. Voir D5.1.	0 € HT	0%
C6.2	CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	Salles	Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	1 330 € HT	0%

**MONTANT TOTAL
NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE**

9 560 € HT

44%

MODULE

ACCESSIBILITE

OBSTACLE

Fonction : Abords

PRKG (PARKING)	100%	
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis parking	100%	
	100%	

Fonction : Entrée

PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Principale	0%	D1.1 C1.2 C1.3
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Secondaire	100%	
ECLA (ECLAIRAGE)	100%	
SIGN (SIGNALETIQUE)	100%	
	0%	

Fonction : Accueil

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Hall	100%	
RCPT (RECEPTION)	0%	C2
	50%	

Fonction : Salles - RDC

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	100%	
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)	0%	C3.1 C3.2
	50%	

Fonction : Salles - Etage

ESCI (ESCALIER INTERIEUR)	0%	D4.1 C4.2
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)	0%	D5.1 C5.2
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salles	0%	C6.1 C6.2
	0%	

NOTE GLOBALE DE CE SITE :

37%

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **D1.1**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Principale

Description



Seuil de la porte supérieur à 2 cm

H = 30 cm

Principe

Fourniture d'une rampe amovible pliable,
et prévoir une aide à la personne.

Dérogation nécessaire
Motif : disproportion



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

SEUIL - rampe amovible pliable	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de rampes(s)	1				
hauteur à franchir	30				
fourniture et pose d'une rampe amovible pliable			1 760 €	1 760 €	men.ext
			TOTAL	1 760 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C1.2**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Principale

Description

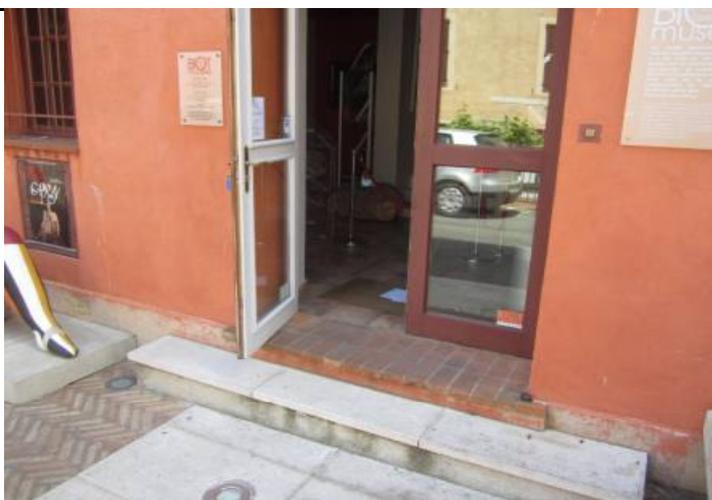


Largeur de passage inférieure à 77 cm

L = 70 cm

Principe

Ouvrir le deuxième battant avec une aide à la personne.
Voir D1.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

Voir D1.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C1.3**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Principale

Description



Présence d'un paillason non rigide

Principe

Reste inchangé.
Voir D1.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

Voir D1.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C2**

**Fonction Accueil
RCPT (RECEPTION)**

Description



Hauteur du guichet supérieure à 80 cm

Principe

Modifier le comptoir en rabaissant une partie afin d'obtenir un plan d'une hauteur de 80 cm maximum.

Prévoir un évidement sous plan d'une hauteur minimale de 70 cm, largeur de 60 cm et profondeur de 30 cm.

La largeur doit être de 80 cm si des joues sont présentes de chaque côté.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 5 - Dispositions relatives à l'accueil du public

BANQUE DE RECEPTION - abaissement	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de guichet(s)	1				
découpe de la partie haute du comptoir			2 140 €	2 140 €	men.int
pose d'une tablette en bois			540 €	540 €	men.int
			TOTAL	2 680 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C3.1**

**Fonction Salles - RDC
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Escalier non-doublé d'un dispositif de franchissement conforme

Principe

L'accès à cette salle se fera par l'extérieur.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7 : Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales

PAS DE PRECONISATION BATIMENT

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C3.2**

**Fonction Salles - RDC
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

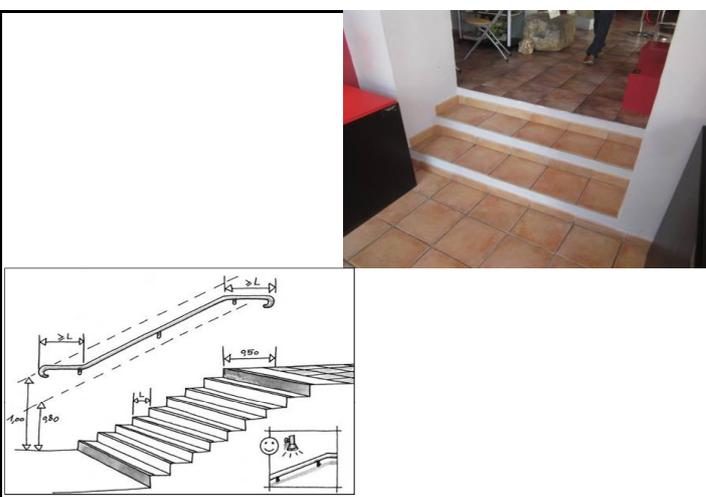
Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe
Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.
NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014
Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	1	1.5	170 €	260 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	3	1.5	40 €	180 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1.5	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	2	3	220 €	700 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				1 140 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **D4.1**

**Fonction Salles - Etage
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Escalier non-doublé d'un dispositif de franchissement conforme

Principe

L'espace disponible ne permet pas la pose d'un ascenseur.
L'étage restera inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.

Nous préconisons la demande d'une dérogation pour raison technique.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7 : Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales

PAS DE PRECONISATION BATIMENT

DEMANDE DE DEROGATION
Impossibilité technique

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C4.2**

Fonction Salles - Etage
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	1	2.2	170 €	380 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	5	2.2	40 €	440 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	2.2	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				820 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **D5.1**

**Fonction Salles - Etage
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Escalier non-doublé d'un dispositif de franchissement conforme

Principe

L'espace disponible ne permet pas la pose d'un ascenseur.
L'étage restera inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7 : Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales

PAS DE PRECONISATION BATIMENT

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C5.2**

**Fonction Salles - Etage
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014
Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	2	1	170 €	340 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	16	1	40 €	640 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	5	0	170 €	850 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				1 830 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C6.1**

Fonction Salles - Etage
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salles

Description



Présence d'un ressaut supérieur à 2 cm dans le cheminement

Principe

Reste inchangé.
Voir D5.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 6 : Dispositions relatives aux circulations intérieures horizontales

Voir D5.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Musée histoire locale

Localisation
**27, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C6.2**

Fonction Salles - Etage
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salles

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014
Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	1	1.9	170 €	330 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	2	1.9	40 €	160 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1.9	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	2	2	330 €	840 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				1 330 €	août-14